gers, décida que la pension de 1,000 livres serait continuée à Bourgelat (1).

Le 12 avril 1742, on lui accorda une gratification de 700 livres à cause de la cherté des fourrages (2).

Sous la direction de cet écuyer célèbre, le renom de l'Ecole s'étendit dans toute l'Europe.

Voici ce qu'en dit l'almanach de Lyon de 1759 :

- "Outre les mathématiques, les exercices militaires et l'art de monter à cheval, de danser, de voltiger, que l'on enseigne ordinairement dans toutes les autres Académies, on est encore assuré de trouver, dans celle-ci, une explication assidue et méthodique des éléments d'hippiatrique, explications qui mènent les jeunes gens pensionnaires, non-seulement à connaître la conformation des parties extérieures du cheval, mais même à pénétrer dans son intérieur, à voir la source des maladies auxquelles il est sujet, et s'instruire surtout des divers remèdes qui leur sont propres.
- " Les règlements de cette Académie entrent dans le détail de tout ce qui peut donner une éducation bien entendue et convenable à des gentilshommes qui se destinent au service du prince. "

C'est alors que Bourgelat concut le projet d'une école vétérinaire.

Il fut autorisé, par arrêt du Conseil du 5 août 1761, à établir dans la ville une Ecole qui devait avoir pour objet « la connaissance et le traitement des maladies des bœufs, chevaux, mulets, moutons, chèvres, porcs, chiens, etc. »

Le gouvernement lui accordait en même temps 50,000 livres pour subvenir aux frais de premier établissement.

<sup>(1)</sup> BB, 305, Actes cons., fo 119.

<sup>(2)</sup> BB, 307, Actes cons., fe 47.